

Le quorum étant atteint, Monsieur le Vice-Président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante de l'Université Polytechnique Hauts-de-France ouvre la séance à 14h30 et fait lecture des pouvoirs.

1. Présentation de l'axe « Enseignement et formation durables » :

Monsieur HACHIMI, chargé de mission Enseignement et formation durable présente cet axe. Notre université a pour but de devenir une entité socialement responsable, inclusive et solidaire à l'horizon de 2030.

Pour atteindre cet objectif, plusieurs démarches ont été effectuées :

- Diagnostic en termes de développement durable et responsabilité sociétale DD&RS
- Vision de la communauté pour l'établissement à horizon 2030
- Elaboration d'un plan d'actions du SDP 2022-2026.

Plusieurs ateliers autour de 5 axes ont eu lieu et un plan d'actions a été défini :

- Axe 1 : Stratégie et gouvernance (3 VS, 9 VO)
- **Axe 2 : Enseignement et formation (4 VS, 8 VO)**
- Axe 3 : Recherche et innovation (3 VS, 12 VO)
- Axe 4 : Environnement (4 VS, 14 VO)
- Axe 5 : Politique sociale (4 VS, 12 VO)

(VS : variable stratégique, VO : variable opérationnelle)

Monsieur PETIT pense que cela est un problème que soient intégrés des enseignements obligatoires de DD&RS dans les formations ainsi que le fait d'ajouter au manuscrit de thèse un point DD&RS.

Madame BOULEKBACHE précise que ce genre de cours existe déjà dans certaines formations.

Monsieur HACHIMI précise que c'est plutôt une invitation et non une obligation et que ce point correspondant sera revu.

2. Approbation du relevé de décisions du 28 avril 2022 :

En l'absence de remarque, le relevé de décisions de la séance du CFVE du 28 avril 2022 est **adopté à l'unanimité**.

3. Approbation du règlement du contrôle des connaissances de l'UPHF :

Monsieur Franck BARBIER, Vice-Président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante, précise que pour cette année 2022-2023, le règlement du contrôle des connaissances UPHF n'a pas changé.

Le règlement du contrôle des connaissances de l'UPHF est adopté à l'unanimité.

4. Approbation du règlement du contrôle de connaissances INSA Hauts-de-France :

Monsieur Philippe CHAMPAGNE, Directeur des formations de l'INSA Hauts-de-France, présente ce point et précise que pour le cycle licence les changements apportés consistent en la réécriture du règlement et qu'il n'y a pas de changement pour le cycle master.

Madame ALLARD, VP étudiante demande s'il est possible de mettre ce règlement plus en valeur sur le site de l'université.

Monsieur CHAMPAGNE lui répond que cela sera fait.

Monsieur PETIT précise qu'au niveau du point concernant l'assiduité, cela relève de la décision du Président par arrêté. Monsieur Champagne vérifiera la conformité de l'article 8.

Les règlements du contrôle de connaissances et de compétences licence et master de l'INSA Hauts-de-France sont adoptés à l'unanimité.

5. Approbation de la procédure de déclaration des sportifs de haut niveau :

Monsieur le Vice-Président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante de l'Université Polytechnique Hauts-de-France précise que c'était une nécessité de revoir cette procédure car l'ancienne n'était plus adaptée. De nombreux étudiants se déclaraient sportif de haut niveau alors que ce n'était pas le cas.

Monsieur OUSSEDRATE présente ce point et précise que le statut d'Étudiant Sportif de Haut Niveau a pour objectif :

- d'aider les étudiants ayant une pratique sportive intensive et/ou de Haut Niveau,
- à concilier la poursuite d'études dans le supérieur et leur pratique sportive de haut niveau.

Différents aménagements sont donc possibles en fonction du niveau sportif (or, argent ou bronze) de l'étudiant.

Monsieur PITON demande le temps dont dispose l'étudiant pour se déclarer ?

Monsieur le Vice-Président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante de l'Université Polytechnique Hauts-de-France répond qu'il est dans l'intérêt de l'étudiant de se déclarer le plus tôt possible pour pouvoir bénéficier des aménagements rapidement.

Deux commissions auront lieu dans l'année, la première se déroulera en octobre.

La procédure de déclaration des sportifs de haut niveau est adoptée à l'unanimité.

6. Information sur les tarifs de la Formation Continue pour l'année universitaire 2022-2023 :

- Formation continue :

Monsieur Ludovic VAN OOST, directeur du Pôle Formation et Vie Etudiante, présente les changements au niveau des tarifs de la formation continue.

Les fourchettes proposées sont le fruit d'un travail avec les composantes.

Un seul changement est à noter au niveau des bilans de compétences, la fourchette préconisée se situe entre 75 € et 95 € de l'heure.

Au niveau de l'apprentissage, une mise à jour des tarifs est appliquée, on calque les tarifs sur le niveau de prise en charge de France compétences.

- Droits d'inscription :

Les différents droits d'inscription prévus par l'arrêté du 11 mai 2022 sont présentés (taux plein et taux réduit) ainsi que les droits différenciés.

Les étudiants qui justifient d'une résidence fiscale depuis plus de deux ans peuvent bénéficier d'une exonération.

Les étudiants internationaux en L3 qui vont rentrer en master à l'UPHF ont été prévenus, qu'avec le changement de cycle, que les droits d'inscription différenciés seraient appliqués.

Monsieur le Vice-Président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante de l'Université Polytechnique Hauts-de-France précise que les étudiants Ukrainiens ont bénéficié de la gratuité des frais d'inscription cette année et que pour l'année universitaire 2022-2023, ils seront considérés comme des étudiants intra-communautaires.

7) Organisation des manifestations de rentrée universitaire :

Monsieur Ludovic VAN OOST, directeur du Pôle Formation et Vie Etudiante, présente l'organisation des journées Cap Campus qui se dérouleront les 1, 2 et 5 septembre après-midi sur le campus du Mont Houy.

Une journée Cap Campus est prévue le 8 septembre pour Cambrai et le 15 septembre pour le site de Maubeuge.

Les diverses activités prévues ainsi que l'affiche retenue sont présentées.

Monsieur PITON pense qu'il serait préférable de mettre l'année sur l'affiche ainsi qu'un QR code. De plus, il faudrait rajouter le nom des sites à la place de « Valenciennes ».

Monsieur VAN OOST prend note et indique que l'affiche sera revue.

8) Questions diverses :

En l'absence d'autre question, Monsieur le Vice-Président clôt la séance à 16H25.

Etaient présents

M. BARBIER, Vice-Président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante de l'Université Polytechnique Hauts-de-France

Membres présents avec voix délibérative :

Collège 1 : Mmes et M. BOULEKBACHE, MORIN, ATTAL

Collège 2 : Mme et M. RICHARDOT, PETIT

Collège 3 : Mme et M. CHARLES, PITON

Collège 4 : Mme et M. ALLARD, DONNAINT

Collège 5 : M. FONTAINE

Membres invités :

MM BEAUQUIS, VAN OOST

Pouvoirs :

M. TRENTAUX à Mme BOULEKBACHE

M. GOUY à Mme RICHARDOT

M. COSTERMANS à M. PETIT

M. TRICOTEAUX à M. PITON

Mme SCOYEZ à Mme CHARLES

M. LABOUR à Mme ALLARD

M. PODSADNY à M. DONNAINT

Mme ROMERO à M. ATTAL

M. LAMBRECHT à M. FONTAINE

Fait à Valenciennes, le 28 novembre 2022

Le Vice-Président du Conseil
de la Formation et de la Vie Etudiante,



Pr. Franck BARBIER